



# Compte-rendu du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

## Séance du 16 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le seize décembre à dix-sept heures trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Donges, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du dix décembre deux mil vingt-quatre, sous la présidence de Monsieur François CHENEAU, Maire et Président du C.C.A.S.

**Nombre de membres en exercice : 17**  
**Nombre de membres présents : 16**  
**Nombre de membres excusés : 0**  
**Nombre de membres excusés avec pouvoir : 1**

**Présents :** François CHENEAU, Monique PIRAUD, Yveline LECAMP, Didier RIAUD, Marie-Andrée PICOT, Chantal GUINARD, Yvonnick PERRIN, Lise BERTHO, Danielle HERVO, Guy SICOT, Michel DESBOIS, Albert LEHUEDE, Danièle FAVREAU, Roger MAHO, Roselyne DAUCE

**Présent à partir de 17h59 :** Mikaël DELALANDE

**Étaient excusés :**

**Étaient excusés avec pouvoir :** Alain GIRARDEAU (pouvoir à Yveline LECAMP)

---

Monsieur le Président déclare la séance ouverte, le quorum est atteint avec 17 voix délibératives.

### Approbation du Compte Rendu du Conseil d'administration du 18 novembre 2024

#### Exposé

Monsieur Le Président invite les membres du Conseil d'Administration à approuver le compte rendu de la séance du 18 novembre 2024.

#### Vote :

Pour : 17

Contre : 0

Absentions : 0

Le compte rendu de séance est approuvé à l'unanimité sans observation

**DELIBERATION N° 1 : Budget 2025 du CCAS : Autorisation d'engager et de mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement de 2024**

**Rapporteur : Monsieur CHENEAU François**

**Exposé :**

L'examen en vue du vote du budget primitif de 2025 du budget du C.C.A.S est programmé au 1<sup>er</sup> trimestre 2025.

L'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif, le Conseil d'Administration peut autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement non reportées, dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent en crédits nouveaux, hors Chapitre 16 « emprunts & dettes assimilées », report du résultat D 001, dépenses imprévues et restes à réaliser (RAR).

**Proposition :**

En conséquence, il est proposé au Conseil d'Administration d'autoriser Monsieur le Président ou Madame la vice-Présidente, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 et jusqu'à l'adoption du budget primitif 2025, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement non reportées, dans la limite du quart des crédits inscrits en dépenses d'investissement du Budget du C.C.A.S de l'exercice 2024 (hors Chapitre 16 « emprunts & dettes assimilées », report du résultat D 001, dépenses imprévues et restes à réaliser (RAR)) par Chapitre ainsi qu'il suit :

CHAPITRE	LIBELLE	BUDGETISE	QUART DU BUDGETISE
21	Immobilisations corporelles	5 503,14 €	1 375.78 €
<b>TOTAL</b>		<b>5 503,14 €</b>	<b>1 375,78 €</b>

Monsieur le Président invite le Conseil d'Administration à en délibérer.

**Décision :**

Après délibération, le Conseil d'Administration, à l'**unanimité** :

➔ **AUTORISE** Monsieur le Président ou Madame la Vice-présidente, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 et jusqu'à l'adoption du budget primitif 2025 du C.C.A.S, à **ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER** les dépenses d'investissement non reportées, dans la limite du quart des crédits inscrits en dépenses d'investissement 2024, à hauteur des montants ci-dessus par Chapitre.

**Vote :**

Pour : 17

Contre : 0

Absentions : 0

## Aides Sociales facultatives accordées dans le cadre de la délégation de pouvoir

### Chèques Accompagnement Personnalisé

Madame LEMARIE informe le Conseil d'Administration que dans le cadre de la délégation de pouvoir, il a été accordé des Chèques Accompagnement Personnalisé à 2 familles domiciliées à Donges pour un montant total de **230 €**.

Trois demandes ont été refusées en raison de ressources hors barèmes.

**Les membres du conseil d'administration prennent acte.**

*Ces aides accordées sont imputées à l'article 6562 du budget du CCAS.*

## Aides Sociales facultatives à accorder

### Chèques Accompagnement Personnalisé

Madame LEMARIE présente 3 demandes, soumises à l'avis du Conseil d'Administration, pour des chèques d'accompagnement personnalisé pour :

- Une famille demandant pour la 4<sup>ème</sup> fois sur le semestre. Le reste à vivre entre dans le barème. La famille peut prétendre à une aide de 105€.

**Vote :**

Pour : 5

Contre : 12

Absentions : 0

Le Conseil d'Administration a décidé de refuser l'aide financière en chèque d'accompagnement personnalisé à cette famille, estimant que l'aide exceptionnelle doit intervenir en raison d'imprévus budgétaires.

~

- Une famille, dont la demande date du 5 décembre 2024, entrant dans le barème. Il est proposé d'accorder des chèques d'accompagnement personnalisé selon le barème, soit **190 €**.

**Vote :**

Pour : 17

Contre : 0

Absentions : 0

Le Conseil d'Administration a décidé, **à l'unanimité**, d'accorder une aide financière de **190 €** en chèque d'accompagnement personnalisé à cette famille.

~

- Une famille, dont la demande date du 16 décembre 2024, entrant dans le barème. Il est proposé d'accorder des chèques d'accompagnement personnalisé selon le barème, soit **190 €**.

**Vote :**

Pour : 17

Contre : 0

Absentions : 0

Le Conseil d'Administration a décidé, à l'unanimité, d'accorder une aide financière de 190 € en chèque d'accompagnement personnalisé à cette famille.

***Ces aides seront imputées à l'article 6562 du budget du CCAS.***

### Facture de restauration scolaire et de périscolaire

Une famille se situant hors barème, la demande est laissée à l'avis du Conseil d'Administration. Après débat, il est proposé de refuser l'aide pour le paiement de la restauration scolaire et du périscolaire.

**Vote :**

Pour : 17

Contre : 0

Absentions : 0

Le Conseil d'Administration a décidé, à l'unanimité, de refuser une aide financière pour le paiement d'une facture de restauration scolaire et de périscolaire à cette famille.

## **Aides Légales**

### Frais d'hébergement – personne handicapée

1 personne en situation de handicap domiciliée à Donges demande la prise en charge des frais d'hébergement pour la première fois.

**Il est proposé de laisser l'avis à l'appréciation de la commission départementale.**

**Vote :**

Pour : 17

Contre : 0

Absentions : 0

Le Conseil d'Administration a décidé, à l'unanimité, de laisser l'avis à l'appréciation de la commission départementale.

## **Informations diverses**

### **Règlement des Aides Facultatives :**

Madame LEMARIE rapporte les questionnements du service concernant la prise en compte des découverts bancaires pour le calcul des charges des familles. En effet, les agents du C.C.A.S. souhaiteraient que les découverts bancaires puissent être comptabilisés selon la situation afin d'être au plus près de la réalité budgétaire des ménages.

Madame PIRAUD propose que selon l'évaluation de la situation par les agents du C.C.A.S. concernant le découvert bancaire, la demande d'aide financière puisse être présentée au Conseil d'Administration pour décision, avec prise en compte ou non du découvert bancaire.

Le Conseil d'Administration valide cette proposition.

Monsieur Yvonnick PERRIN se questionne sur la prise en compte de la situation d'épargne des ménages dans le calcul des ressources. Cependant, les agents du C.C.A.S. ne peuvent effectuer cette demande auprès de la population. Aucune décision n'est prise par le Conseil d'Administration sur ce point.

#### **Dons reçus en 2024 en régie de recettes :**

Madame LEMARIE informe les membres du Conseil d'Administration qu'en 2024, le C.C.A.S. a reçu 387,40€ de dons, composés de :

- 133.70€ en lien avec les photos du repas des aînés
- 133.70€ en lien avec les mariages et parrainages
- 120€ venant d'une personne

#### **Bilans des événements de fin d'année :**

- Repas du 24 novembre 2024 :

Il y a eu 270 personnes de présentes sur 277 inscrits. Mme PIRAUD précise que les repas non pris ont été distribués à des personnes ayant sollicité une aide alimentaire dans les semaines précédentes.

Monsieur CHENEAU précise qu'il y a eu de très bons retours concernant le traiteur en termes de qualité de repas et de service. Le professionnalisme a été souligné. La présentation des serveurs a été très appréciée.

Pour l'année 2025, Madame LEMARIE propose une mise en lien avec le centre de loisirs pour que les enfants puissent effectuer des centres de table dans le cadre d'activité intergénérationnelle. De plus, un groupe de musique sera à privilégier.

- Colis de fin d'année aux séniors :

Il y a eu 260 colis individuels, dont 3 ont été distribués au secours populaire, et 120 colis couple. A ce jour, il reste toujours 1 colis couple à remettre et 1 colis individuel. De plus, 8 colis ont été remis à des personnes non inscrites (1 colis couple et 7 colis individuels). 1 colis a également été remis à domicile par Mme PIRAUD.

Les membres du Conseil d'Administration soulignent la bonne organisation lors de la remise des colis, ce qui a permis une fluidité dans la distribution.

- Colis distribués à l'EHPAD Le Clos Fleuri :

85 colis « bien-être » vont être distribués aux résidents de l'EHPAD Le Clos Fleuri mardi 17 décembre après-midi par Mme PIRAUD et Mme LEMARIE.

#### **Présentation des ateliers « ma bulle bien-être » :**

Madame LEMARIE informe les membres du Conseil d'Administration que l'association Alfa Répit, en lien avec le C.C.A.S., va proposer, du 7 janvier au 11 mars 2025, 9 ateliers pour les aidants familiaux sur 3 thématiques : être à l'écoute de ses émotions, être à l'écoute de son corps, vitalité et estime de soi.

Les objectifs principaux sont de prendre soin de soi en tant qu'aidant, en termes de santé physique et psychologique ; trouver un équilibre et prendre du temps pour soi.

Les ateliers se dérouleront à la salle d'animation de la résidence Danielle DARRIEUX, de 10h à 12h. Les inscriptions se font auprès d'Alfa Répit.

**Tarifs de téléassistance 2025 :**

Madame LEMARIE informe les membres du Conseil d'Administration de l'évolution des tarifs de la téléassistance en 2025, avec une augmentation de 0.75%.

**Dates des prochains Conseil d'Administration :**

- 20 janvier 2025 à 17h30
- 17 février 2025 à 17h30
- 24 mars 2025 à 17h30
- 14 avril 2025 à 17h30
- 19 mai 2025 à 17h30
- 23 juin 2025 à 17h30

***Clos et arrêté, les dits jour, mois et an.***

Fait à Donges, le 16 décembre 2024

**Monique PIRAUD**  
Vice-Présidente du C.C.A.S.



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Monique Piraud'. To the left of the signature is a blue circular stamp. The stamp contains the text 'CENTRAL D'ACTIVITE SOCIAL' around the top edge, '161 de V3a' in the center, and '140 DONGES' at the bottom.